

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

034-213401466-20260325-142026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/03/2026

Affichage : 25/03/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



7. Finances Locales
7.10. Divers
7.10.2 Tarifs services publics

Objet : Tarif de la buvette Carnaval nocturne – Edition 2026

Le Maire de la commune de LUNEL-VIEL

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article 2122-22, alinéa 2°,

Vu la délibération en date du 03 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal de LUNEL-VIEL a confié au maire de fixer, dans les limites d'un montant de 4 000€ par droit unitaire et par jour, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;

Vu l'acte constitutif en date du 23 avril 2012 créant la régie Festivités – Billetterie pour tous les spectacles culturels organisés par la Commune de Lunel-Viel,

Vu les arrêtés PC 170/2023 et 171/2023 en date du 17 juillet 2023 nommant un régisseur titulaire, un mandataire suppléant et un mandataire,

CONSIDERANT l'importance de fixer les tarifs des services liés au bon fonctionnement de la régie Festivités pour permettre l'encaissement des recettes relatives aux ventes de la buvette pour le carnaval nocturne, édition 2026.

DECIDE

Article 1 : d'autoriser l'application des tarifs buvette à l'occasion du carnaval nocturne pour l'édition 2026, qui aura lieu le vendredi 3 avril 2026,

| BOISSONS | TARIF |
|---|-------|
| Sodas | 2 € |
| Verre de vin rosé, rouge, blanc sec, bière | 2€50 |
| Eau | 1 € |
| Bouteille rosé / rouge Courchamps | 10 € |
| Bouteille blanc Domaine Ampelhus | 15 € |
| Hot dog ou cornet de frites | 3 € |
| Pop-corn ou cocktail ou brochette de fruits | 2 € |

Article 2 : Le régisseur titulaire est chargé de l'exécution de la présente décision.

Article 3 : d'insérer la présente décision au registre des décisions de la Commune de Lunel-Viel, d'en afficher un extrait à la mairie de Lunel-Viel et d'en rendre compte au Conseil Municipal.

Article 4 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision et signera un arrêté des tarifs fixés.

Expédition en sera adressée à Monsieur le Préfet de l'Hérault, à Montpellier.

Le 25 mars 2026
Fait à Lunel Viel
Le Maire,
Fabrice FENOY

A circular official stamp in blue ink. The outer ring contains the text "MAIRIE" at the top, "LUNEL-VIEL" on the right, and "HERAULT" at the bottom. In the center, there is a red emblem. A black ink signature is written across the stamp.

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Maire dans un délai de deux mois suivant la date de sa notification et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.